



Paris, le 9 mai 2012

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

Le CNFPT et l'AMF officialisent leur collaboration par la signature d'un accord-cadre de coopération

Jacques Pélissard, président de l'Association des maires de France (AMF), et François Deluga, président du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), ont signé ce jour à l'AMF un accord-cadre afin de structurer et développer leur collaboration dans le domaine de la formation professionnelle des agents communaux et intercommunaux. Cette signature officialise et enrichit une coopération existant de longue date entre les deux institutions.

Par la signature de cet accord-cadre, les deux institutions reconnaissent la nécessité de promouvoir une politique de formation et de développement des compétences, accompagnant et anticipant l'évolution des missions, des fonctions et des métiers des agents communaux et intercommunaux et ce, dans un contexte de multiplication et de complexification des politiques publiques déclinées au sein des territoires.

Dans ce cadre, le CNFPT et l'AMF souhaitent mettre en œuvre les axes de collaboration suivants :

- promouvoir les dispositifs de formation de la loi du 19 février 2007 auprès des communes,
- co-organiser des actions événementielles (séminaires, colloques...) sur des sujets d'actualité,
- favoriser l'échange de données statistiques,
- favoriser la constitution d'un réseau d'intervenants,
- favoriser l'accès des élèves administrateurs territoriaux de l'INET à des stages au sein de l'AMF et la réalisation d'études à la demande de l'AMF.

Au-delà de cette coopération au niveau national, cet accord-cadre est destiné à être traduit sous forme de contrats de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre les délégations régionales du CNFPT et les communes et communautés. Ces partenariats viseront à définir les modalités de mise en œuvre d'actions relevant d'une part de l'accompagnement en terme de ressources humaines des collectivités territoriales (accompagnement dans les démarches d'élaboration de plan de formation, lutte contre l'illettrisme, formations spécifiques pour les petites collectivités) et, d'autre part, de la mise en œuvre du projet national et des projets régionaux de développement du CNFPT (lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances, prise en compte des travailleurs en situation de handicap, lutte contre l'illettrisme, développement de la santé au travail et prévention des risques psychosociaux, développement durable).

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) est un établissement public national, paritaire et déconcentré, chargé d'organiser la formation tout au long de la vie des agents territoriaux. Trois missions lui sont dévolues par le législateur : la formation professionnelle des agents territoriaux, l'observation des emplois, des métiers et des compétences et l'étude prospective de leurs évolutions et la gestion des cadres d'emplois (concours, listes d'aptitude...) des agents de catégorie A+ (cadres supérieurs). Le CNFPT regroupe la totalité des collectivités territoriales (à l'exception du département et de la ville de Paris) ainsi que les établissements publics locaux (à l'exception des hôpitaux). Il est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Le CNFPT dispose d'instances politiques nationales et régionales composées à égalité de représentants des collectivités employeurs et de représentants de leurs personnels.

L'Association des maires de France (AMF) est une association créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933. Elle est aux côtés des maires pour défendre les libertés locales et la décentralisation, apporter une aide aux élus dans la gestion quotidienne et porter leurs voix sur les dossiers nationaux et internationaux. L'AMF assure deux grandes missions au service de ses 36 209 adhérents dont 34 641 maires et 1 568 présidents de communautés: être force de proposition et de représentation et assurer une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision. Un réseau de 101 associations départementales de maires et présidents de communautés contribue à l'exercice des missions de l'AMF.

Contacts presse :

AMF

Marie-Hélène Galin

T : 01 44 18 13 59

mhgalin@amf.asso.fr

CNFPT

Catherine Doumas

T: 01 55 27 41 35

catherine.doumas@cnfpt.fr